

La fabrique de l'Opinion

L'invité du 8 Bellini

Patrick Coquart

« Pourquoi la France mène une politique de réduction du tabagisme inefficace »

La ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Geneviève Darrieussecq, annonçait le 29 octobre 2024, vouloir interdire les « pouches » ou sachets de nicotine (contenant, la plupart du temps, des fibres de cellulose imprégnées de nicotine et d'arômes) qui se placent entre la lèvre supérieure et la gencive pour délivrer au consommateur la dose de nicotine dont il a besoin.

LE GOUVERNEMENT VEUT INTERDIRE LES SACHETS DE NICOTINE

Cette interdiction est, selon la ministre, justifiée par le fait que de plus en plus de jeunes se retrouvent à l'hôpital parce que la consommation de ces « pouches » a généré « des vomissements, des convulsions, des hypotensions, voire des troubles de la conscience ». Bref, ces adolescents sont victimes d'une sorte d'overdose de nicotine, sans doute parce qu'ils ont trop consommé de « pouches » et/ou qu'ils ont pris des produits trop fortement dosés. La ministre estimait que « son devoir » était d'interdire la commercialisation de ces sachets de nicotine.

En réalité, la ministre voulait interdire la commercialisation des « pouches » parce qu'elle est incapable d'en interdire l'utilisation par les mineurs. Ces sachets, comme les autres produits du tabac et de la nicotine, sont interdits de vente aux personnes de moins de 18 ans. Le gouvernement ayant manifestement du mal à faire appliquer la loi, il préfère interdire le produit pour tous les Français.

Pourtant, les sachets de nicotine présentent un grand intérêt dans la lutte contre le tabagisme comme le montre l'exemple de la Suède détaillé dans une nouvelle étude de l'Iref (« Efficacité des politiques de réduction des risques tabagiques dans quatre pays de l'OCDE et comparaison avec l'approche française »).

Le pays a eu longtemps une particularité étonnante : les femmes y fumaient plus que les hommes. En 2000, 21% des Suédoises fumaient contre 16,8% des Suédois. Ceux-ci, en effet, s'étaient remis à consommer du snus. Ce produit ancestral - une poudre de tabac humide généralement consommée sous forme de petits sachets placés entre la gencive et la lèvre supérieure - était tombé en désuétude au profit du tabac fumé. L'intensification de la lutte contre la cigarette l'a remis au goût du jour. Grâce au snus, la prévalence tabagique masculine a fortement baissé puisqu'elle n'était plus que de 8,8% en 2022.



SIPA PRESS

Pour Patrick Coquart, les autorités françaises envoient « un mauvais message » aux fumeurs : « Celui que tous les produits du tabac et de la nicotine sont d'égale nocivité. »

LA SUÈDE FAVORISE LA CONSOMMATION DES ALTERNATIVES À LA CIGARETTE DONT... LES SACHETS DE NICOTINE

Le snus, s'il reste un produit du tabac, est impliqué dans moins de maladies que la cigarette, selon les différentes études compilées par Ramboll. Il a ainsi été constaté que la mortalité due au cancer n'est pas augmentée chez les utilisateurs de snus. Le snus entraînerait également un risque beaucoup plus faible de maladies cardiovasculaires et d'accidents vasculaires cérébraux que la cigarette.

De son côté, la Food and Drug Administration (FDA) américaine, après examen de la littérature scientifique disponible, a autorisé la vente d'une marque de snus en tant que produit du tabac à risque modifié et permis la communication suivante aux consommateurs : « L'utilisation du snus au lieu de la cigarette réduit le risque de cancer de la bouche, de maladie cardiaque, de cancer du poumon, d'accident vasculaire cérébral, d'emphysème et de bronchite chronique ».

Le choix des fumeurs suédois de se tourner vers le snus est régulièrement mis en avant comme ayant contribué à ce que le taux de mortalité par cancer du poumon s'établisse à 29,1 pour 100 000 en Suède, significativement plus bas que la moyenne de l'UE qui est de 66,7.

Si la consommation de snus est devenue si populaire, c'est qu'elle permet d'obtenir, toujours selon Ramboll, une dose de nicotine équivalente à celle fournie par la cigarette.

Mais les dirigeants suédois n'ont pas seulement eu une attitude passive à l'égard du snus - dans le sens où son regain n'est pas le fait d'une

« L'introduction des sachets de nicotine en Suède a permis de toucher la population féminine. (...) En 2012, 12,4% des Suédoises fumaient ; en 2022, elles n'étaient plus que 6,3% »

politique volontariste - ils ont aussi favorisé les alternatives sans combustion. La Suède a, en effet, adopté une approche pragmatique vis-à-vis des nouveaux produits sans combustion, tels les sachets de nicotine, en se référant au succès du snus pour enrayer l'épidémie de tabagisme. C'est pourquoi la Suède a été l'un des premiers pays de l'Union européenne à avoir mis en place une réglementation pour les sachets de nicotine en y incluant certaines restrictions, notamment en matière de publicité, afin d'éviter l'initiation de publics non-consommateurs de nicotine.

Ce dernier point est essentiel pour comprendre les performances suédoises dans la lutte contre le tabagisme. Comme l'expliquait le ministre des Finances, Mikael Damberg, en avril 2022, les taxes sur le tabac et la nicotine sont structurées de manière à ce que « les produits soient taxés en fonction du risque ». C'est ainsi que le taux d'accises sur le tabac à chauffer ne représente que 36% de celui des cigarettes, et que le taux d'accises sur les sachets de nicotine ne représente que 8% de celui des cigarettes. Tous les produits alternatifs à la cigarette sont moins taxés afin que le prix ne soit pas dissuasif pour les fumeurs qui voudraient changer de produit.

L'introduction des sachets de nicotine en Suède a permis, en outre, de toucher la population féminine. Les Suédoises, en effet, ne s'étaient jamais vraiment converties au snus,

historiquement et culturellement considéré comme un produit masculin. L'arrivée des sachets de nicotine sans tabac à partir de 2018 a complètement changé la donne.

En 2012, 12,4% des Suédoises fumaient ; en 2022, elles n'étaient plus que 6,3%. Aujourd'hui, les femmes suédoises se sont largement tournées vers les sachets de nicotine qui est le produit alternatif qui connaît la croissance la plus rapide sur le marché. A tel point que la Suède en est le plus grand marché de l'Union européenne.

LA SUÈDE COMPTE 60% DE FUMEURS DE MOINS QUE LA FRANCE

Ces deux éléments de la politique suédoise de lutte contre le tabagisme sont cruciaux et mériteraient d'être compris par les pays qui désirent réellement faire baisser la proportion de fumeurs dans leur population. En effet, en donnant libre accès à toutes les alternatives sans fumée - snus, sachets de nicotine, cigarette électronique, tabac à chauffer - la Suède permet à ses citoyens de choisir le produit qui répond le mieux à leurs besoins.

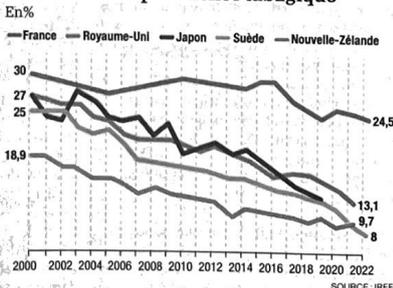
Par ailleurs, en appliquant des taux d'accises différenciés en fonction des risques que présentent les différents produits du tabac et de la nicotine, la Suède indique clairement à sa population que tous les produits ne se valent pas. Les alternatives sans combustion sont moins taxées et, par conséquent, sont reconnues comme moins nocives et présentant moins de risques que les cigarettes. Les fumeurs sont ainsi encouragés à adopter d'autres formes de consommation.

Pendant ce temps-là, la politique française continue inexorablement de s'appuyer, sur les mêmes solutions... qui ne fonctionnent pas. Comment ne pas être perplexes devant le programme français de lutte contre le tabac (PNLT) pour la période 2023-2027 ? En reprenant la hausse des taxes d'une part, et en limitant l'accès aux alternatives d'autre part (paquet neutre, limitation des arômes), il prend le contrepied de la politique suédoise - et de celles des autres pays que nous présentons dans notre étude : Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Japon. Les autorités françaises envoient ainsi un mauvais message aux fumeurs - celui que tous les produits du tabac et de la nicotine sont d'égale nocivité et que, par conséquent, il ne sert à rien de se tourner vers les alternatives à la cigarette.

En attendant, la prévalence tabagique est de 9,7% en Suède. Elle a baissé de 49% au cours des vingt dernières années. En France, elle est de 24,5% et n'a diminué que de 18% sur la même période. CQFD.

Patrick Coquart

Evolution de la prévalence tabagique



SOURCE : IREF

Lignes de fond 2025, année économique de tous les dangers pour la Chine

La chronique de Philippe Mudry



L'année 2025 est celle des grands rendez-vous économiques, et pas seulement en France ou aux Etats-Unis. La Chine doit, elle aussi, innover pour échapper à la déflation qui engluie mois après mois son activité. Cette semaine, la réunion, à huis clos, de sa plus haute instance économique n'a pas d'autre objet. La timidité n'est pour elle plus une option.

La situation est plus inquiétante que ce que la simple lecture des chiffres pourrait suggérer. La croissance pourrait encore frôler 5%, grâce à un soutien public puissant : un ensemble de mesures sur cinq ans, équivalant à 1 400 de dollars, vient d'être engagé pour soulager les finances locales et hâter la sortie de la crise immobilière. Même à l'échelle chinoise, le PIB est considéré comme insuffisant. Mais il s'avère déjà insuffisant.

L'évolution récente des indices ne laisse pas place au doute. En novembre, les prix à la consommation ont stagné sur un an (+0,2%) et reculé de 0,6% sur un mois. Plus grave, les prix à la production ont reculé de 2,5% sur un an, signant une deuxième année de baisse consécutive. A ce niveau, la réalité de la déflation n'est plus contestable, et les plans de soutien sur fonds publics, utiles pour soutenir l'emploi et les indices boursiers, trouvent leurs limites.

Menace. Or, le modèle chinois, fondé sur l'investissement forcé dans les industries de pointe et les exportations, est menacé d'asphyxie. Le président élu américain a annoncé qu'il relèverait de 10% les taxes douanières existantes sur les produits chinois, et menace de les relever encore de 60% si la balance des échanges, directs et indirects, n'est pas rééquilibrée sans délai. La Chine, dont la croissance repose à 20% sur l'export, reste de loin le premier exportateur aux Etats-Unis, dont elle tire 16% de ses recettes, juste devant l'UE (13%). Globalement, c'est un excédent des transactions de près de 1 000 milliards de dollars, soit 5,5 points de PIB, qui se trouve menacé.

La crise de confiance des ménages et des entreprises privées n'est pas plus aidée à se résoudre. Faute d'un filet de sécurité sociale digne d'un vrai pays développé, l'épargne des particuliers reste à des niveaux stratosphériques. L'épargne des agents économiques est proche de 45% du PIB, les ménages en représentant une bonne moitié. Mais, ni eux, ni les entreprises privées, échaudées par la campagne de reprise en main politique qu'elles ont subie, ne semblent prêts à y toucher.

Que faire pour ramener la confiance ? User de l'arme monétaire, en réduisant les taux d'intérêt ? Le pouvoir chinois y semble prêt, mais pas à aller au-delà en réhabilitant l'entreprise privée, dont il craint les excès, ou en engageant une politique résolue de transferts sociaux, trop caractéristique des pays occidentaux. Au risque, alors que la population active fond désormais rapidement, de voir la croissance décroître inexorablement dans les années qui viennent.

@PhMudry

l'Opinion BEY MEDIAS PRESSE & INTERNET SASU - 8, rue Bellini, 75116 Paris - www.l'opinion.fr - Actionnaire : Bey Médias SAS. Président, directeur de la publication : Nicolas Beytout. Vice-président, rédacteur en chef : Rémi Godeau. Rédacteurs en chef adjoints : Olivier Baccouzat, Emmanuel Ginisty, Fabrice Gilszczynski et Cécile Desjardins. BEY MEDIAS PUBLICITÉS - Tél : 01 40 69 46 96. Directrice générale adjointe, commerce : Cécile Colomb. Publicité commerciale : Ronan Daligault, Jean-Sylvain Laborde, Pierre-Louis Orsini. Publicité financière : Nicolas Wattinne. SERVICE ABONNEMENTS L'OPINION : 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex - Tél : 01 55 56 70 73 du lundi au vendredi de 9h à 18h - Email : abonnements@l'opinion.fr. Formule d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine : 319 €. IMPRESSION : Paris Offset Print (La Courneuve). Dépôt légal mai 2013 - ISSN : 2266-9922 / CPPAP : 1128 C 91894. Papier produit à partir de fibres issues de forêts recyclés du : Norvège. Taux de fibres recyclés



7H-9H
EUROPE 1 MATIN
Dimitri Pavlenko

Et retrouvez Emmanuelle Ducros de l'Opinion à 8h49 pour sa chronique Voyage en absurdité

Europe 1